

FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

septembre 2015 • numéro **4** PÊCHE / AQUACULTURE



LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr



Présentation du secteur

La DPMA (Direction de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a confié à FranceAgriMer la responsabilité de la collecte des données sur les entreprises de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture prévue par le programme DCF (Data Collection Framework) financé par l'Union européenne pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche, en application du règlement CE N°199/2008 du 25 février 2008. FranceAgriMer a confié la réalisation de cette enquête au cabinet d'études AND International.

Les résultats de cette enquête sur la période 2009-2013 sont exposés dans la présente publication.

Champ de l'enquête

Les industries de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture concernées par cette enquête sont celles ayant une activité de première transformation (filetage, découpe, préparation, conditionnement...) et/ou de seconde transformation (salage, fumage, conserves et marinades, surgélation, plats préparés...).

Le champ défini par le règlement communautaire s'appuie en effet sur la définitions d'Eurostat¹ qui recouvre les activités suivantes :

- La préparation et la conservation de poissons, de crustacés et de mollusques : filetage, découpe, portions, congélation, surgélation, séchage, salage, saumurage, mise en conserves, etc.
- La préparation de produits à base de poissons, de crustacés et de mollusques : poissons cuits, filets de poissons, laitances, caviar et succédanés, etc.
- La préparation de plats préparés à base de poissons, de crustacés et de mollusques : poissons cuits, filets de poissons, laitances, caviar et succédanés, etc.
- La préparation de pulpes et farines de poissons, y compris pour l'alimentation animale.

Les mareyeurs, sélectionneurs de la pêche, font le lien entre l'amont et l'aval de la filière des produits de la mer. Ils achètent directement les produits de la pêche maritime destinés à la consommation humaine ou animale, les préparent et les vendent aux transformateurs, distributeurs, restaurateurs, grossistes, poissonniers en France comme à l'international. Les mareyeurs exerçant une activité de première transformation, c'est-à-dire au-delà du simple nettoyage et vidage du poisson ou du conditionnement en gros ou demi-gros, sont inclus dans le champ de l'enquête.

Les très petites entreprises sans obligation de publication leurs comptes (affaires en nom propres, artisans...), principalement situées dans les DOM, ont été exclues du champ de l'enquête. En effet, leur poids économique est très faible et non comparable aux plus grosses entreprises.

Le caractère principal ou secondaire des activités de transformation est apprécié à travers la part du chiffre d'affaires réalisé sur des produits élaborés à base de produits aquatiques par rapport au chiffre d'affaires

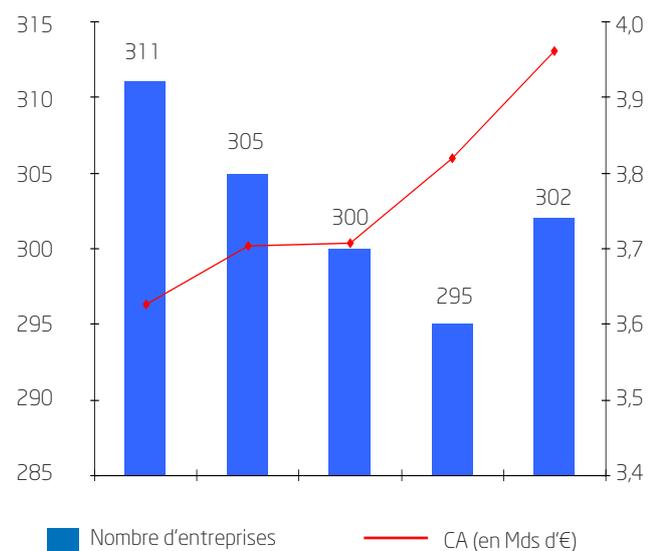
total. La transformation de poisson est l'activité principale si elle représente plus de 50 % du chiffre d'affaires ou si elle constitue la première source de chiffre d'affaires pour les entreprises ayant des activités diversifiées dans plusieurs branches.

La présente publication ne porte que sur les entreprises ayant une activité principale de transformation.

Le nombre d'entreprises recensées par l'enquête baisse de plus de 5 % entre 2009 et 2012 mais l'activité dégagée par la filière à travers l'indicateur du chiffre d'affaires s'est élevée de plus de 5 % sur la même période.

Résultats

Nombre d'entreprises et chiffre d'affaires dans le secteur



Source : FranceAgriMer d'après enquête AND International

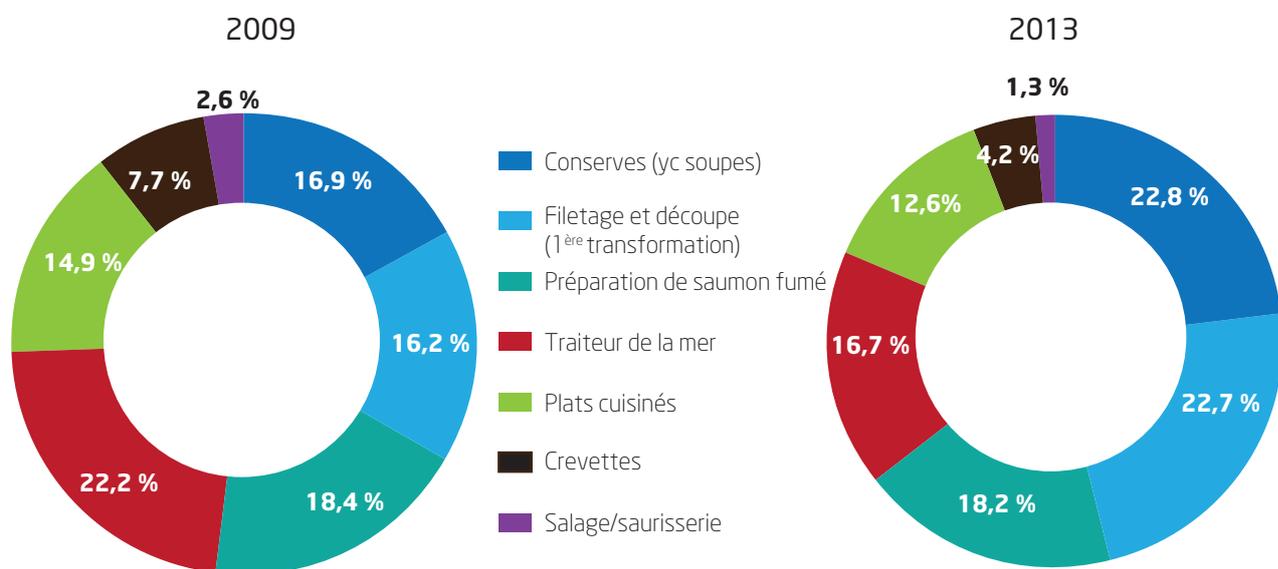
Entre 2012 et 2013, l'effectif repart à la hausse. En 2013, le nombre d'entreprises enquêtées, s'accroît de 4 % en raison d'un élargissement de la base d'enquête aux entreprises ayant une activité de transformation de produits de la pêche et de l'aquaculture secondaire. Le chiffre d'affaires global se trouve augmenté de 3,7 % entre 2012 et 2013, alors que les effectifs s'accroissent de 1,7 %.

Les activités des entreprises de transformation peuvent être identifiées selon la nature de leurs spécialités et être classées selon le poids de leur chiffre d'affaires dans le secteur de la transformation.

1. Le règlement européen (CE) n°199/2008 renvoie à la définition Eurostat de la NACE (la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) 15.20. Les entreprises ainsi retenues peuvent appartenir à plusieurs différents codes NAF (1020Z, 1085Z, 4638A, etc.).



Parts relatives des types d'activités dans le secteur



Source : FranceAgriMer d'après enquête AND International

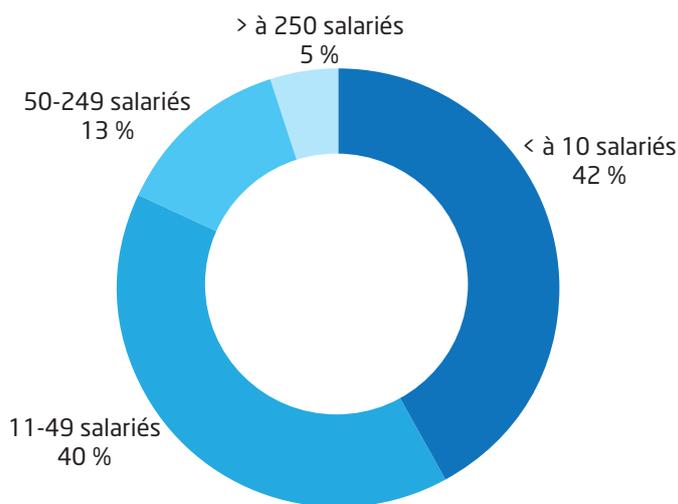
Par leurs activités de manipulation des produits de la pêche et de l'aquaculture, les entreprises du secteur de la transformation présentent un profond ancrage géographique sur les façades maritimes.

En 2010, la Bretagne était déjà la 1^{ère} région maritime en matière d'implantation d'entreprises du secteur (24 % du secteur) ; elle a conforté sa première place dans les chiffres de 2013, avec 27,5 % des entreprises du secteur basées sur les terres bretonnes. En matière de chiffre d'affaires, la part de l'activité dégagée par ces entreprises reste globalement la même, autour d'un tiers du total du chiffre d'affaires du secteur. Ensuite vient la façade Atlantique constituée des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et de l'Aquitaine avec 26 % du chiffre d'affaires total, son poids allant croissant par rapport à 2010 (20 %). Ce poids semble s'être accru au détriment du Nord-Pas-de-Calais qui pesait pour 15 % en 2010 alors qu'il participe à 10,5 % de l'activité totale en 2013. Si la part de la Normandie reste stable (autour de 6 %), la part de la Méditerranée a chuté de moitié, passant de 6 % en 2010 à près de 3 %.

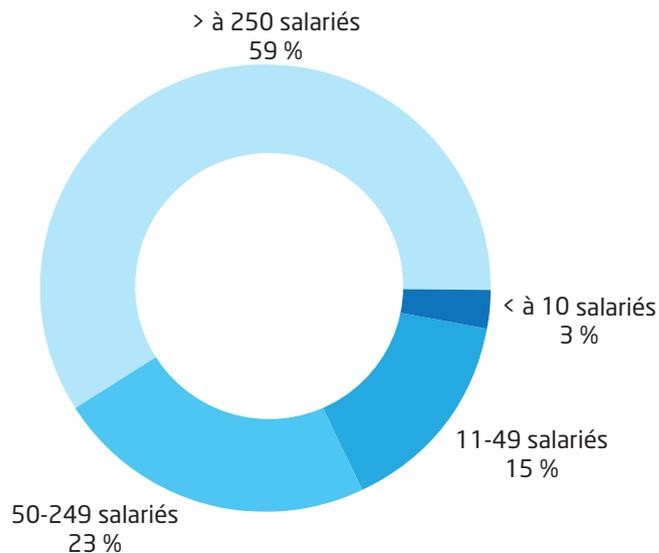
Enfin, les tailles des entreprises présentent de fortes disparités et varient selon leur chiffre d'affaires. On peut noter, tout d'abord, une concentration sensible du total du chiffre d'affaires (84 %) par une part relativement faible du nombre d'entreprises totales (17 %). Ces entreprises ont un chiffre d'affaires annuel minimum de 15 millions d'euros alors que la majeure partie des entreprises du secteur (60 %) tourne à un rythme de chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 millions d'euros. Par rapport à 2010, on peut constater un glissement progressif du nombre d'entreprises faisant des chiffres d'affaires annuels plus importants : en effet, si 17 % des entreprises faisaient un chiffre d'affaires compris entre 5 et 15 millions d'euros en 2010, elles sont près de 22 % en 2013. Pour les entreprises dépassant les 15 millions d'euros d'activités économiques, elles étaient 15 % en 2010 pour 17 % en 2013.

Quelle est la répartition de l'emploi dans ce secteur ?

En nombre d'entreprises



En chiffre d'affaires

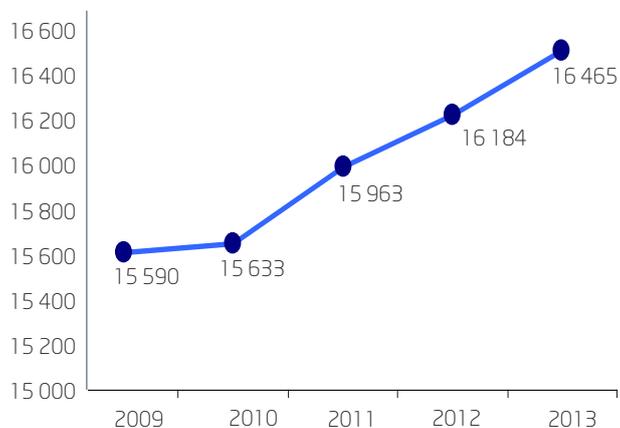


Source : FranceAgriMer d'après enquête AND International

L'emploi dans le secteur de la transformation est en progression depuis 2009 :

- > il frôle les 16 500 salariés en 2013, et progresse de + 2,6 % par an depuis 2009 ;
- > la part du temps partiel diminue tendanciellement sur la période observée (avec un possible transfert des tâches saisonnières sur de la main-d'œuvre en intérim), malgré une légère remontée en 2013.

Évolution des effectifs du secteur



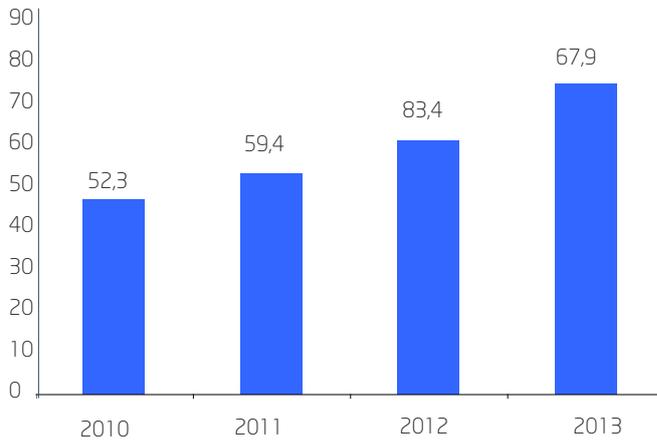
Source : FranceAgriMer d'après enquête AND International



Quelle situation financière pour les entreprises du secteur ?

Bénéficiant d'une baisse des coûts de production et d'une hausse du chiffre d'affaires continue depuis ces dernières années (+ 18 % en 3 ans), la valeur ajoutée créée par le secteur s'affiche en hausse. Cette croissance s'est accompagnée de recrutements supplémentaires et d'une forte accélération de la productivité du travail comme le montre le graphique suivant.

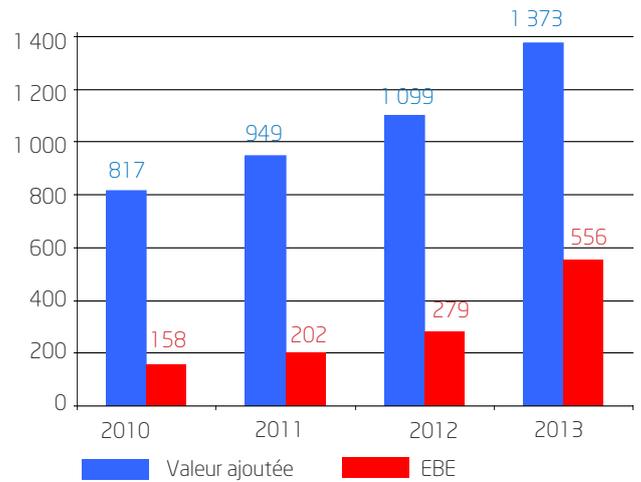
Évolution de la valeur ajoutée par emploi (en k€)



Source : FranceAgriMer d'après enquête AND International

La rentabilité globale du secteur s'améliore significativement en valeur et en proportion du chiffre d'affaires sur la période 2009 - 2013 comme le montre le graphique suivant.

Évolution de la rentabilité du secteur (en millions d'€)



Source : FranceAgriMer d'après enquête AND International

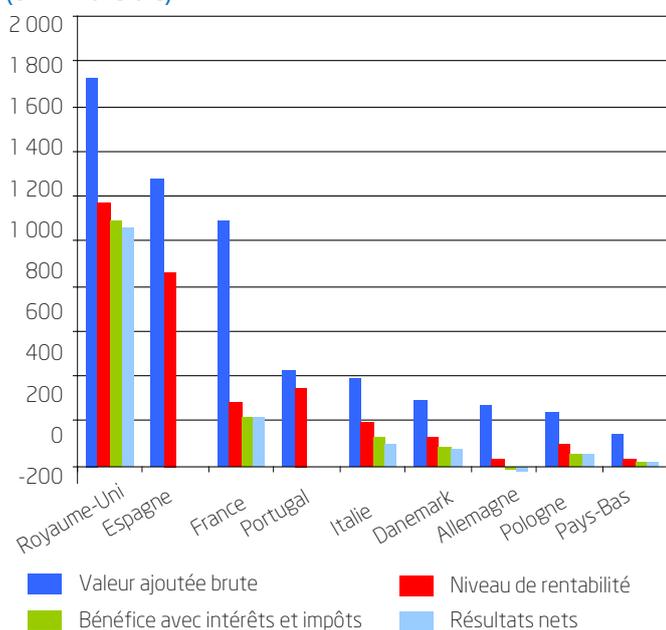
L'amélioration des indicateurs de rentabilité d'exploitation, taux de valeur ajoutée et taux d'EBE (excédent brut d'exploitation) apparaît continue entre 2009 et 2013. La progression est particulièrement bonne entre 2012 et 2013. Cette progression est à relier avec la forte augmentation de la productivité du travail ainsi que des faibles coûts de la matière première.

Comparaison avec le reste de l'Union européenne

La France se place au 3^e rang de l'Union européenne pour la valeur ajoutée produite par son industrie de transformation, derrière le Royaume-Uni et l'Espagne.

On note dans le graphique ci-dessous que le niveau de valeur ajoutée se trouve dans le même ordre de grandeur pour les 3 premiers pays par rapport au reste de l'Union européenne. Cependant, au niveau de « l'operating cash flow », qui mesure le niveau de rentabilité du secteur, la France décroche par rapport aux deux premiers pays que sont le Royaume-Uni et l'Espagne.

(en millions d'€)



Source : Rapport de la Commission européenne http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/emff/legislation/doc/2015-02-03-summary-of-the-2014-report-fish-processing-industry_en.pdf

Le secteur des industries de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture connaît plusieurs phénomènes pertinents à relever: une tendance à la concentration de ses outils et une diversification vers des produits plus élaborés avec une bonne synergie entre un savoir traditionnel et le développement technologique.”

Pour rappel, le champ de l'enquête a été élargi en 2013 pour tenir compte d'entreprises non intégrées les années précédentes. Les évolutions sont donc à interpréter avec précautions.

